



## **Coiffeurs : L'UNEC se mobilise pour soutenir l'entrepreneuriat dans un secteur qui se montre combatif, chiffres à l'appui**

**Avec quelque 100 100 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, 175 800 actifs et un chiffre d'affaires de 6,1 Milliards d'Euros\*, le secteur de la coiffure se place plus que jamais au second rang des activités artisanales de l'hexagone.**

Après une année 2020 particulièrement rude, l'activité coiffure a été classée par le Gouvernement comme « essentielle », preuve que le métier figure parmi les incontournables de la société actuelle. **Les chiffres annuels récemment publiés par l'UNEC\*\* montrent une profession qui se montre combative** avec notamment un indicateur clé en hausse : la création d'entreprises. Une tendance que l'UNEC va accompagner de façon inédite avec l'ouverture de l'I2CR, l'Institut coiffeur créateur-Repreneur.

### **Coiffure : en 2021, on dénombre 7 600 nouvelles immatriculations**

En 2021 (source INSEE), la dépense de consommation finale des ménages pour le secteur des soins personnels (dont coiffure) croît de 5,4 % après une chute de 10,7 % en 2020. Une reprise qui encourage les aspirants entrepreneurs à donner corps à leurs projets. Après l'envol du nombre des immatriculations depuis 2009 (dû à l'arrivée du régime de l'autoentrepreneuriat), le secteur de la coiffure a maintenu un niveau d'immatriculations élevé supérieur à 9 000 jusqu'en 2015. Après un décrochage entre 2017 et 2020 elles sont de nouveau en hausse en 2021 (+5%). Parallèlement à ce taux soutenu de création d'entreprises on ne comptabilise en 2021 que 460 défaillances d'entreprises. Ce nombre continue de diminuer de moitié par rapport à 2016, et ce très probablement en raison des mesures de soutien aux entreprises qui ont été mises en place lors de la crise sanitaire. Enfin en 2020, on comptabilise seulement 5 360 fermetures d'établissements de coiffure, un chiffre en baisse de 20% par rapport à l'année précédente. Bien que cette baisse puisse être

également liée aux mesures de soutien aux entreprises mises en place pour faire face à la pandémie, elle reflète aussi la résilience de toute une profession qui se bat pour maintenir et développer son activité.

### **L'I2CR, un institut pour soutenir l'entrepreneuriat dans la coiffure**

Face à un tel dynamisme l'Union nationale des entreprises de coiffure, première organisation professionnelle du secteur, inaugure l'I2CR (Institut Coiffeur Créateur-Reprenneur), une initiative inédite dans le secteur puisqu'il s'agit de proposer aux porteurs de projets de création, reprise ou cession d'entreprise de coiffure des formations sur-mesure afin de les guider dans leurs démarches. *« C'est un outil au service de toute une profession, 8 modules de formation s'adressant aux professionnels du secteur, du primo-créateur reprenneur aux professionnels confirmés et freelances jusqu'aux cédants. Cet institut, qui œuvrera dès 2023, aura vocation à donner aux porteurs de projets toutes les chances de réussir l'entrepreneuriat, de pérenniser les affaires mais également d'accompagner les coiffeurs voulant céder leur salon dans le cas d'un départ à la retraite ou d'un changement de profession. »* souligne Christophe Doré, Président de l'UNEC.

\*source INSEE/ESANE 2019

\*\*Chiffres clés 2021, document complet à retrouver sur <https://unec.fr/chiffres-cles-de-la-coiffure/>

#### **A propos de l'Union nationale des entreprises de coiffure**

Première organisation professionnelle du secteur, l'Union nationale des entreprises de coiffure jouit d'une présence nationale à travers 13 unions régionales, 96 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'Union nationale des entreprises de coiffure travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié des tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'Union nationale des entreprises de coiffure endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : [www.unec.fr](http://www.unec.fr)

#### Contacts presse :

##### **Céline Lavail-Georgin**

Responsable Marketing et Communication

[celine.lavail@unec.fr](mailto:celine.lavail@unec.fr)

01 42 61 50 65

##### **Christelle Pelka**

Directrice du Cabinet du Président

[christelle.pelka@unec.fr](mailto:christelle.pelka@unec.fr)

06 88 35 53 48